Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260410-26_408-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/408
DU 10 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 29

Le conseil municipal s'est réuni le dix avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du trois avril deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Claude CADIO, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Catherine HERBIN - WAREMBOURG qui a donné procuration à Marie-Christine GUILLET
Philippe ARMAND qui a donné pouvoir à Gaël LERAY
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Christiane RIBES qui a donné pouvoir à Marc PISIGO
Pierre-Nicolas GOUGEON qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Alexandre GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Philippe CORDON

Secrétaire de séance :
Nelly BELLEC

OBJET : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan

Rapporteur : Pascal LE BOUËDEC, Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

VU la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, notamment ses dispositions relatives aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ;

VU le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT que le CAUE du Morbihan accompagne les collectivités territoriales dans leurs réflexions et projets en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260410-26_408-DE

CONSIDÉRANT que les communes ou les intercommunalités du Morbihan peuvent adhérer au CAUE dont les missions issues de la loi du 3 janvier 1977 et des statuts portés par le décret du 9 février 1978, sont reconnus d'intérêt public ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de disposer notamment d'un appui technique et méthodologique en amont de ses projets d'aménagement, d'équipements publics, de revitalisation de bourg, de patrimoine, d'espaces publics ou de documents d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale du CAUE du Morbihan ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal est invité à décider :

- **d'ADHÉRER** au CAUE du Morbihan à compter de l'année 2026.
- **d'APPROUVER** le versement de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale du CAUE du Morbihan, qui détermine un montant par habitant (population INSEE). Pour 2026, le montant est fixé à 0,35 € par habitant (assemblée générale du 26 septembre 2025).
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au règlement de la cotisation correspondante.
- **de DÉLÉGUER** en application de l'article L. 2122-22, 24° du code général des collectivités territoriales, à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. Monsieur le Maire rendra compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation, dans les conditions prévues par l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Madame Nelly BELLEC ne prend pas part au vote.
Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 10 avril 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
Nelly BELLEC